



Date de génération de ce justificatif : 21/05/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

COMPAGNIE KARABOUDJAN – Constitution de société

Référence : L026292

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 26 juillet 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Avis de constitution Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 juillet 2024, à TADEN. Dénomination : COMPAGNIE KARABOUDJAN. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 1 Port de la Providence, 22100 TADEN. Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger, l'organisation d'excursions et d'activités nautiques, la vente de prestations, organisation, promotion ou gestion d'événements et séminaires nautiques et toutes autres activités de loisirs, l'exploitation et la location d'hébergements nautiques et tout autre hébergement touristique et de courte durée, ainsi que l'achat, la vente et la location de bateaux ainsi que la vente de prestations. Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger. Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 10000 euros divisé en 10000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : Président : Monsieur Pierre GIBOIRE 1 Port de la Providence 22100 TADEN. La société sera immatriculée au RCS SAINT BRIEUC. Pour avis. le Président,

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)